

JOURNÉE D'ÉTUDES

# Les freins à la lutte contre les discriminations

Recherche réalisée avec le soutien  
de la Mission de recherche Droit et Justice



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

**LE DÉFENSEUR  
DES DROITS**



**Lundi 7 décembre 2015  
de 9h à 18h**

**Bâtiment F  
Amphi D  
entrée libre**



[bit.ly/1Qfs5in](http://bit.ly/1Qfs5in)

**UNIVERSITÉ PARIS OUEST NANTERRE LA DÉFENSE**

200 avenue de la République | 92001 Nanterre Cedex | Tél. 01 40 97 72 00 | [www.u-paris10.fr](http://www.u-paris10.fr)

### ❖ 9h15-9h45 - Ouverture

- ♦ Allocution d'accueil, par Florence BELLIVIER, co-directrice de l'UFR de Droit et Science politique
- ♦ Propos introductifs, par Jean-Marc THOUVENIN, Directeur du CEDIN

## 9h45-10h45 - LES FREINS CONCEPTUELS

Session présidée par Danièle LOCHAK, Professeure émérite

- ❖ **Regard critique des comités onusiens sur la lutte contre les discriminations à la française** par Sophie GROSBOIN (CEDIN)
- ❖ **Le droit de la lutte contre les discriminations face à l'univers conceptuel de l'ordre juridique français** par Véronique CHAMPEIL-DESPLATS (CTAD-CREDOF)
- ❖ **Discussion**

## 11h-12h30 - LES FREINS NORMATIFS

Session présidée par Esther BENBASSA, Directrice d'études à l'École pratique des hautes études, Sénatrice

- ❖ **L'absence de la précarité sociale parmi les motifs de discrimination** par Ioannis RODOPOULOS (CDPC)
- ❖ **La disparité des régimes de lutte contre les discriminations : un frein à leur efficacité ?** par Serge SLAMA (CTAD-CREDOF)
- ❖ **Discussion**

**DÉJEUNER LIBRE 12h30- 13h45**

## 13h45-15h15 - LES FREINS PROCÉDURAUX

Session présidée par Soraya AMRANI-MEKKI, Professeure, membre du Conseil supérieur de la magistrature

- ❖ **Le dispositif de preuve : frein ou outil de la lutte contre les discriminations ?** par Anne DANIS-FATOME (CEDCACE) et Abdelghani AZI (CRDP)

- ❖ **L'action de groupe comme moyen de lever les freins à l'action contentieuse ?** par Frédéric GUIOMARD (IRERP)
- ❖ **Les freins à la mise en œuvre des mesures d'instruction en droit du travail** par Vincent ORIF (CEDCACE et CEJEC) et Nicolas HOFFSCHIR (CDPC)
- ❖ **Discussion**

## 15h30-17h30 - LES FREINS JURISPRUDENTIELS

Session présidée par Jean-Michel BELORGEY, conseiller d'État, ancien président du Comité européen des droits sociaux

### I. Les difficultés d'appréhension de concepts opératoires par le juge

- ♦ **La difficile approche juridictionnelle des discriminations indirectes** par Elsa FONDIMARE (CTAD-CREDOF)
- ♦ **Les entraves à l'application de l'approche « intersectionnelle » canadienne de la discrimination** par Hilème KOMBILA (Docteure en droit de l'Université Paris-Est Créteil)

### II. Étude de cas

- ♦ **Les méthodes de raisonnement du juge constitutionnel comme obstacle à la reconnaissance des discriminations** par Patricia RRAPI (CTAD-THEORHIS)
- ♦ **Le juge administratif** par Jacqueline DOMENACH (CRDP)
- ♦ **Les obstacles à la reconnaissance par le juge judiciaire de la discrimination dans l'accès au logement** par Eva MENDUINA (CEDCACE)
- ♦ **L'impératif de sécurité sanitaire comme justificatif d'une discrimination. L'exclusion des hommes homosexuels du don de sang** par Lauren LEBLOND (CEDCACE)

- ❖ **Discussion**

## 17h30-18h - PROPOS CONCLUSIFS

par Sarah Bénichou, Cheffe de l'unité Accès aux droits et discriminations du Défenseur des droits

COCKTAIL DE CLÔTURE SALLE F. 142

La lutte contre les discriminations menée par les pouvoirs publics peut emprunter deux voies : d'un côté, les politiques publiques à destination de catégories considérées comme vulnérables, de l'autre la sanction par le droit des actes et comportements discriminatoires. Depuis une quinzaine d'années, cette seconde voie s'est considérablement développée en France sous l'impulsion et l'influence, particulièrement, du droit de l'Union européenne. L'efficacité de la lutte juridique contre les discriminations se heurte toutefois à des résistances, à des freins, de diverses natures.

S'inscrivant dans un ordre juridique marqué depuis la Révolution française par une approche abstraite de l'égalité, le droit français des discriminations se montre rétif à l'intégration de certains concepts opératoires forgés dans d'autres contextes (Freins conceptuels). Ces résistances de nature intellectuelle sont perceptibles dans la jurisprudence nationale (Freins jurisprudentiels).

Malgré ces obstacles d'ordre théorique, le droit français des discriminations se montre riche, inventif et sophistiqué. Les textes relatifs aux discriminations sont extrêmement nombreux, intégrant les différents codes, bien au-delà des plus emblématiques que sont le code pénal ou le code du travail. Des innovations procédurales sont mises en place, tandis que le législateur s'efforce de mieux cerner les situations discriminatoires en consacrant de nouveaux motifs de discrimination dont le tout dernier, la perte d'autonomie.

Un tel foisonnement du droit ne peut cependant masquer un constat plus nuancé dès lors qu'il s'agit de s'intéresser à ses effets. Les causes de cette effectivité relative paraissent devoir être recherchées, pour certaines, dans cette multitude elle-même, pour d'autres, dans l'imperfection des outils développés. Ainsi la diversité des régimes applicables aux différents champs des discriminations (domaines/motifs) altère la cohérence du dispositif juridique et, surtout, ne favorise pas la lutte à l'égard de certaines discriminations (Freins normatifs). S'ajoute à cela le fait que les victimes se heurtent parfois à des règles de procédure difficiles à mettre en œuvre (Freins procéduraux).